

**Société en commandite super accréditive ressources
minières MARQUEST Québec 2020-II**

Avis aux détenteurs de parts

Le 15 octobre 2021, la **Société en commandite super accréditive ressources minières Marquest Québec 2020-II** a réalisé une opération de roulement et fut dissoute le 25 novembre 2021. Les commanditaires de la catégorie A ont reçu 63.616592 parts du fonds Explorer Série A/Roulement de Marquest Mutual Funds Inc. (MAV7001) pour chaque unité de SC. Les commanditaires de la catégorie F ont reçu 65.107422 parts du fonds Explorer Série F de Marquest Mutual Funds Inc. pour chaque unité de SC.

PRIX DE BASE RAJUSTÉ (PBR) :

Date de roulement	15 octobre 2021	
	Catégorie A	Catégorie F
PBR par unité de la SC à la fin de la période	42,8887537 \$	44,7244111 \$
Taux de conversion par part de fonds commun de placement	63.616592	65.107422
PBR par part du fonds Explorer Séries de Marquest Mutual Funds Inc. au moment du roulement	0,6741756 \$ par part Explorer Série A/Roulement	0,6869326 \$ par part Explorer Série F

FRAIS D'ÉMISSION:

Conformément à la loi de l'impôt sur le revenu, les détenteurs peuvent déduire en 2021 et les années subséquentes, le montant respectif des frais d'émission non déduits de la société en commandite au moment de la dissolution.

Les montants qui peuvent être déduits pour chacune des années restantes est comme suit:

	<u>Par unité de SC</u>	<u>Par part de fond commun</u>
2021	1,8174 \$	0,0285 \$
2022	1,8174 \$	0,0285 \$
2023	1,8174 \$	0,0285 \$
2024	1,8174 \$	0,0285 \$
2025	1,1602 \$	0,0182 \$

IMPORTANT:

Les informations de PBR fournies ci-dessus sont calculées sur la base des informations dont nous disposons au moment de la production de la déclaration de la société. Vos calculs de PBR peuvent différer dans certaines circonstances en fonction de vos transactions personnelles dans lesquelles la société n'est pas impliquée, par ex. si vous avez engagé des frais de courtage lors de l'acquisition des parts de société, assurez-vous donc de valider les calculs de PBR avec vos propres dossiers. Veuillez transmettre ces informations à votre expert fiscal car ce PBR est nécessaire pour calculer le total des gains en capital imposables. Cette valeur de PBR ne s'applique qu'au moment de la disposition des actions du fonds commun de placement. Votre expert fiscal aura besoin du montant total des actions cédées du fonds commun de placement, cette information se trouve généralement sur le formulaire T5008 que vous recevrez.

Notez également que le coût d'émission est amorti sur une période de 5 ans. Votre expert fiscal aura besoin de ces informations pour appliquer ces déductions dans les années à venir. Aucun autre feuillet fiscal ne sera émis. Nous vous suggérons fortement de vous référer à notre Guide fiscal annuel pour plus d'informations sur ce qui précède.